

pas, dit-il, perdre ma liberté pour des vétilles. J'ai toujours eu horreur de l'emprisonnement et je préférerais de beaucoup la peine capitale. Je n'ai tiré sur les jeunes gens de Saint-Pierre-des-Corps que parce qu'il m'a semblé que l'on m'avait provoqué, mais je me suis dit qu'il n'y avait là que matière à une poursuite correctionnelle, et comme je voulais encourir la peine de mort, j'avais l'intention de continuer mes exploits. Dans la crainte de n'avoir pas le temps de tuer M. Galpin et les personnes que j'avais réellement prémédité d'assassiner, je me suis décidé à tuer un homme inoffensif, le premier venu. Après les deux coups de feu sur M. Dormier, si j'ai essayé de me sauver, si j'ai crié à l'assassin, c'est que les personnes accourues, en voyant deux hommes couverts de sang, étaient indécises. J'ai donc espéré profiter de cette indécision. En m'échappant, j'aurais peut-être pu encore assassiner M. Galpin. »

3° **Discussion médico-légale.** — Plus on réfléchit aux actes criminels accomplis par Morisset et plus on reste convaincu que l'assassin a fourni lui-même avec netteté des explications vraies. Il s'obstine toutefois à garder le silence sur un seul point : en dehors de M. Galpin, il ne veut pas faire connaître les personnes qu'il avait eu l'intention d'assassiner.

« Lorsque l'on m'avait fait quelque chose, dit-il, je ne pardonnais pas. Avant le mois de septembre 1880, j'avais des griefs, des motifs de haine, contre des personnes avec lesquelles j'avais des rapports indispensables. L'assassinat de ces personnes eût été le résultat d'une froide combinaison, mais comme elles sont à cent lieues de se douter du sort que je leur réservais, je ne dirai rien. Je ne les ai pas assassinées, donc je n'ai à rendre compte de rien. En cas d'échec de l'assassinat principal — de celui de M. Galpin — j'avais choisi deux victimes que je ne pouvais pas manquer, et qui, éloignées de tout secours possible, ne devaient pas m'échapper. Je pouvais même les tuer sans être arrêté. »

» J'allais environ deux fois par semaine m'exercer au tir dans la plaine du Cher, dans les prairies de Joué ou de Saint-Avertie. Je m'exerçais au tir pour atteindre plus facilement les personnes que je voulais assassiner. »

Morisset, dans les derniers temps, s'était enthousiasmé à la lecture des *Mémoires* de Lacenaire. « Lacenaire, dit-il, est un homme splendide, une puissante individualité. Son œuvre conduit à des déductions énormes. J'avais comme lui de grands élans de sensibilité et je ne voyais jamais sans émotion un veau conduit à l'abattoir ou un chien lancé dans la Loire. Comme Lacenaire, je détestais la société. J'étais plus fort théoricien que Lacenaire, mais comme homme pratique, Lacenaire était bien plus fort que moi. »

Morisset descend un jour en lui-même et voici ce qu'il écrit : « Finirai-je comme Lacenaire ? Quand j'interroge fortement ma conscience, elle me répond : c'est possible. Poète, voleur, assassin ! La gradation est singulière. Et je dis tout bas... bien bas, j'ai déjà fait la moitié du chemin. Ne serait-il pas stupide de repousser une carrière qui promet d'aussi beaux résultats ? »

Lorsque l'on remarque dans les écrits divers de Morisset la relation des prétendues aventures criminelles d'un sieur Alexandre Fitzmann et que l'on rapproche, au moment de la comparution en justice, les réponses supposées de ce triste héros de roman, des théories détestables soutenues par Morisset, on est en droit de se demander, si, par anticipation, l'inculpé n'a pas voulu écrire sa propre histoire ? Et si, en cela, Morisset a encore voulu imiter Lacenaire, son modèle, n'a-t-il pas songé, dans la lente préméditation des meurtres rêvés, à s'assurer, d'autre part, une éclatante célébrité ? Un homme, qui a une opinion aussi haute de sa propre

valeur, ne saurait finir piteusement, comme un malfaiteur vulgaire : il lui faut, en général, le renom d'un coup éclatant, le fracas retentissant de sanglantes aventures. Depuis que Morisset a écrit *qu'il estime beaucoup plus Troppmann que le charcutier*, on peut facilement apprécier le cas qu'il fait de la vie d'autrui.

Morisset, tous comptes faits, a dissipé une somme de sept mille francs environ, dans l'espace de neuf à dix mois. Il ne buvait pas, mais il a fait beaucoup d'orgies avec des femmes. « Il m'est arrivé, dit-il, de dépenser cent francs par jour. » Or, après la perte de son emploi, il était tellement résolu à assassiner M. Galpin, qu'il n'a fait aucune démarche pour trouver une autre place et qu'il a tranquillement attendu que ses ressources fussent épuisées. Il possédait encore, il est vrai, 70 fr. 35, au moment de son arrestation, mais c'est la rencontre de M. Dupuis, le 17 juin, à six heures du soir, qui a tout à coup précipité les événements et fait modifier tous les plans. La dénonciation des vols étant peut-être imminente, il n'y avait point de temps à perdre ; il fallait aller au plus pressé et s'occuper de faire une fin. Les coups de pistolet sur les jeunes gens de Saint-Pierre-des-Corps n'ont été qu'une insuffisante improvisation criminelle, qu'un lever de rideau, et, par le fait d'une déviation bien imprévue, l'arme qui devait donner la mort à M. Galpin est allée au-devant de M. Dormier, qui a péri.

L'examen médico-légal et psychique de Morisset a complètement abouti à l'exclusion chez l'inculpé de l'épilepsie, du délire des persécutions (avec hallucinations des sens), de l'alcoolisme, de l'impulsion pathologique, de l'hérédité morbide, etc., etc. Nul type scientifique ne peut être cliniquement reconstitué et décrit. Non seulement, personne n'a pu témoigner de paroles, d'écrits ou d'actes, qui, antérieurement au 17 juin 1881, auraient pu faire planer des soupçons sur l'état mental du clerc de M. Galpin, mais encore, à une heure presque contemporaine des coups de feu, M. Soulé, commis principal au chemin de fer, a quitté Morisset en pleine jouissance de ses facultés intellectuelles. « Son état, a-t-il dit, était absolument normal. »

La prétendue provocation des jeunes gens de Saint-Pierre-des-Corps a été le fait d'une fausse interprétation. Ces jeunes gens, en effet, au moment où Morisset est passé, chantaient la chanson du beau Nicolas, dont le refrain est *ah ! ah ! le voilà !* et c'est tout à fait à tort que l'inculpé a pu admettre que l'on s'occupait de lui.

Morisset, comme s'il prévoyait un débat sur son degré de responsabilité, prend les devants et fait cette fière et solennelle déclaration : « Je n'ai aucun regret du crime que j'ai commis. Je ne cherche ni atténuation ni excuses. Je ne veux pas que l'on me prenne pour un fou et que l'on me dirige sur un asile d'aliénés. Si mon avocat vient à plaider la folie, c'est qu'il sera autrement malade que moi ! Ce que j'ai fait, je l'ai parfaitement voulu. J'ai trop conscience des actes que j'ai accomplis pour revendiquer l'honneur de la folie. »

» Je me suis jugé et je me suis absous, mais Morisset juge condamnerait Morisset assassin. »

» Je paraîtrai le front haut devant mes juges. J'ai tué Dormier, que l'on m'applique la loi ! »

4° **Conclusions.** — 1° Morisset a manqué d'éducation morale. Livré trop tôt à lui-même, il s'est mal orienté dans la vie. En voulant acquérir un degré d'instruction auquel il n'avait point été préparé par ses études premières, il s'est un peu surmené intellectuellement.

2° Aussi intelligent qu'orgueilleux et ambitieux, il a d'abord vécu d'illusions ;

puis, dans un moment de découragement, il a tenté, à l'âge de dix-sept ans, de se faire mourir. Plus tard, sous l'influence évidente de lectures détestables, il s'est composé une morale à son usage. Il est devenu de la sorte un sujet d'une redoutable perversité.

3° Morisset n'est point un aliéné. Nul médecin, en France, ne le conserverait dans un asile spécial.

4° L'inculpé est donc conscient et responsable. Toutefois, en considération de la fatigue cérébrale qu'il s'est peut-être imposée, des exagérations passionnelles auxquelles il s'est laissé conduire et des circonstances insolites des actes commis, il se peut réellement que sa responsabilité ait été atténuée.

DANNER,
LEGRAND DU SAULLE, rapporteur.

Tours, le 31 août 1881.

P. S. — Le 16 septembre 1881, la cour d'assises d'Indre-et-Loire a condamné Lucien Morisset à la peine de mort. L'exécution, dit l'arrêt, aura lieu sur une place publique de Tours.

Les jurés ont aussitôt signé un recours en grâce. La peine a été commuée.

II. — *Quelques prédispositions héréditaires à la folie. — Abus de confiance. Assassinat d'un enfant de six ans.*

Je soussigné, médecin de l'hospice de la Salpêtrière, commis par ordonnance de M. Barbette, juge d'instruction près le tribunal de première instance de la Seine, en date du 29 mars 1881, à l'effet de constater judiciairement l'état mental de Félix Lemaître, inculpé d'assassinat, déclare avoir préalablement prêté serment entre les mains du magistrat requérant et avoir accompli ensuite ma mission en mon honneur et conscience.

Les résultats de mes investigations sont consignés dans le rapport suivant, qui a été divisé en quatre points principaux : 1° antécédents de l'inculpé; 2° actes incriminés; 3° discussion médico-légale; 4° conclusions.

1° **Antécédents de l'inculpé.** — Félix Lemaître, apprenti emballeur, est né à Paris le 2 mai 1866. Il est le fils d'Alphonsine Lemaître, âgée de trente-sept ans, femme intelligente, mais hystérique et ayant éprouvé quelques attaques convulsives, de l'insensibilité temporaire à la peau et même de la paralysie hystérique. Il est le petit-fils de Lemaître, mort aliéné, à cinquante-sept ans, le 26 août 1876, à l'asile de Vacluse, près Corbeil.

Félix Lemaître a une taille d'un mètre soixante-cinq centimètres; il est robuste et bien conformé; sa tête n'est le siège d'aucune malformation; sa face est symétrique. Jusqu'au jour de son entrée en prison, il déclare avoir eu toujours une bonne santé et n'avoir jamais été malade. Il ne se mordait point la langue pendant son sommeil, n'avait point d'incontinence nocturne d'urine et n'était nullement sujet à des évanouissements subits. Il dormait de la manière la plus irréprochable et avait un appétit très prononcé.

Ses organes génitaux sont développés et normaux. Rien n'indique des habitudes vicieuses.

Dans les écoles, il n'a jamais été un bon élève. Quoiqu'il fût aussi bien doué qu'un autre et quoiqu'il passât pour avoir beaucoup de mémoire, il ne travaillait pas et dissipait volontiers ses petits camarades. Peu communicatif et morose à ses heures, il avait le caractère vif, difficile, emporté et bizarre. A douze ans, il obtint néanmoins un certificat d'études.

Il entra en apprentissage chez un charcutier. Six mois après, il oublia un jour de fermer complètement le robinet d'une pièce de vin et son patron le congédia. Il passa alors deux mois chez sa mère, puis redevint apprenti charcutier, mais il se blessa à la main droite et abandonna la partie. A l'en croire, « l'odeur de la cuisine et de la viande le gênait. »

Il lisait beaucoup et recherchait principalement les romans tels que la *Belle Iza*, le *Juif errant* et les *Femmes qui tuent*, ou les drames comme le *Comte de Lavernie*, la *Belle Gabrielle*, les *Chevaliers du brouillard*, ou enfin le journal le *Tribunal illustré*. « Je lisais, dit-il, parce que c'était entraînant, intéressant, mais cela ne me restait pas dans la tête. » D'autre part, il aimait passionnément la musique.

Au mois de novembre 1880, il entra chez un sieur Sirot, emballeur, 101, rue d'A-boukir. Il gagnait 1 fr. 25 par jour, mais n'était pas nourri. Jusqu'au 15 février 1881, il ne commit rien de répréhensible.

2° **Actes incriminés.** — Le 15 février 1881, Félix Lemaître est envoyé quelque part par son patron, afin de toucher deux cents francs. Il s'acquitte de la commission, et, une fois nanti de la somme, il se l'approprie. A partir de ce moment, il entre dans les aventures.

Tout entier à la satisfaction émue du voleur heureux, Félix Lemaître achète des vêtements, loue une chambre, boulevard de la Villette, 220, et se rend au théâtre de la Porte Saint-Martin, à la représentation des *Chevaliers du brouillard*. Là, spectateur un peu distrait, il est partagé entre le regret d'avoir commis un acte coupable et le désir de se lancer dans l'inconnu et de boire à la coupe du plaisir. Dans cette lutte, qui est un véritable hommage rendu à la conscience humaine, et qui témoigne de la vivacité et de l'intégrité du discernement, on reconstitue facilement la notion parfaite du bien et du mal, du juste et de l'injuste. La responsabilité est acquise.

Le lendemain, sans plan arrêté, il passe rue des Petits-Carreaux et achète un couteau. « Il y avait longtemps, dit-il, que j'en avais envie; je les regardais tous les jours. Cela m'a coûté quatre francs. Je lui ai donné un coup de pierre. Je n'avais aucune mauvaise idée, j'avais envie d'avoir un couteau comme ça, voilà tout. »

Le soir, au théâtre du Châtelet, à la représentation de *Michel Strogoff*, il pense beaucoup à son patron et à sa mère.

Le surlendemain, il va à l'Opéra-Comique et rentre à pied. « J'ai bien rencontré des femmes, déclare-t-il; seulement, je les ai envoyées faire f.... Je n'aime pas les femmes. Je n'en ai jamais vu. »

Les jours suivants, toujours mécontent de lui-même, très embarrassé de ses loisirs et ne sachant comment employer son temps, il se promène en omnibus, fait le tour de Paris en chemin de fer, prend les bateaux-mouches, va à l'Ambigu, à l'Alcazar d'hiver, à Bijou-Concert, puis retourne voir jouer les *Chevaliers du brouillard*, à la Porte Saint-Martin. Il fumait en moyenne 50 ou 60 cigarettes par jour, s'alimentait très bourgeoisement, mais ne commettait pas d'excès alcooliques. « Je n'aime pas l'eau-de-vie, dit-il. » A cet égard-là, la justification intégrale des deux cents francs n'est pas sans intérêt.

Dans la nuit du 22 au 23 février, il est ennuyé, indisposé, oppressé, et il ne peut pas arriver à trouver un instant de sommeil. Il lit et fume.

Le 23, il a mal à la tête, mange peu et se couche de bonne heure.

Le 24, il pense d'autant mieux à sa mère qu'il s'aperçoit qu'il n'a presque plus d'argent.

Le 25, inquiet et désirant prendre des dispositions pour rentrer chez sa mère, il se rend chez un de ses oncles, rue des Petites-Écuries, 28, mais il ne le rencontre pas, revient déjeuner rue de Flandre et dépense là le peu d'argent qui lui reste : 2 fr. 25 c. Maintenant, comment est-il devenu un assassin ?

Voici textuellement le récit qu'il nous a fait :

« Je n'étais pas content, ma tête travaillait. Quand je suis sorti de déjeuner à deux heures, j'ai été me promener sur le boulevard, et alors, tout d'un coup, la tête m'a tourné. J'ai eu une vision. Je voyais comme tout en rouge; mes paupières battaient, cela me bourdonnait dans les oreilles, comme un moucheron. J'étais très solide sur mes jambes, je me suis pourtant arrêté parce que je ne voyais plus clair. Je ne pouvais plus marcher. Je voyais les arbres, les maisons, tout le monde rouge. Ma gorge s'était séchée tout d'un coup. J'ai eu la parole coupée au moins pendant cinq minutes. Je n'ai pas eu l'idée que j'allais tomber, je suis resté debout jusqu'à temps que cela passe. Cela m'avait pris tout d'un coup comme un étourdissement vous prend. Je me promenais, mais je ne me sentais plus la même chose que d'habitude. J'avais comme une rage muette. Il était près de trois heures. Tout en ne pensant à rien, j'ai eu l'idée de tuer quelqu'un. J'ai combattu longtemps, j'ai pensé à mes parents, à tout le monde. J'ai continué à me promener jusqu'à quatre heures, puis, je suis rentré dans ma chambre, je me suis assis, j'ai fumé et j'ai lu un peu pour voir si cette idée-là allait passer. J'étais très agité et je me suis promené de long en large. Tout d'un coup, je me suis mis à pousser ce juron : *Sacré nom de D... faut que je tue quelqu'un*. Alors j'ai préparé mon couteau, je l'ai ouvert tout grand, je l'ai mis dans le tiroir de ma commode et je suis descendu sur la voie publique.

» Il n'y avait que des gamins. Je me suis promené une demi-heure, attendant un plus grand. Je n'entendais pas une voix, mais au dedans de moi, c'était comme une soif de sang. J'aborde enfin un premier petit garçon et je l'engage à me suivre dans ma chambre pour me faire une commission et porter du linge à la blanchisseuse. Il a eu l'air d'être décidé, mais il s'est sauvé. J'en ai abordé deux autres : l'un m'a dit qu'il ne pouvait pas, parce que sa mère l'attendait; l'autre, sur l'offre de ma chaîne en acier, a consenti à me suivre.

» Je le fais entrer, je ferme la porte à double tour, j'ôte mon paletot, je lui attache les mains derrière le dos et je roule une serviette pour lui fermer la bouche. Je vois que c'était trop gros, que cela ne tenait pas, je prends mon foulard et je le bâillonne. Il ne disait rien du tout; il avait l'air étonné. Je l'ai pris dans mes bras et je l'ai couché sur le lit. J'étais énervé, j'avais la fièvre, je tremblais, je claquais des dents comme quand on a froid.

» Cela ne me faisait rien du tout de le voir sur le lit; il ne se débattait pas, ne bougeait pas et ne cherchait pas à se sauver. Je lui ai débraillé sa veste, son gilet, j'ai défait son pantalon et relevé sa chemise, je lui ai mis la main gauche sur les yeux, j'ai pris mon couteau qui était dans la commode, tout ouvert; je lui ai donné deux coups dans le ventre, juste sur le gros boyau qui est sorti, et puis je lui ai coupé la gorge en travers. Quand j'ai vu le sang sortir comme cela, c'est ce qui m'a effrayé. J'ai vite repris mon paletot et mon chapeau, et je me suis sauvé :

j'étais comme fou. Je voyais tout le temps le petit devant mes yeux; je courais, regardant derrière moi si l'on ne me poursuivait pas. Je n'avais pas mes idées en place, je suis bien resté deux heures comme cela, puis je suis allé chez mon oncle, pour lui demander des nouvelles de mes parents. Je l'ai aussitôt prévenu que j'étais un assassin, mais il ne voulait pas me croire. Nous sommes sortis ensemble, nous avons pris un verre de vin, j'ai quitté mon oncle à la gare Saint-Lazare et je lui ai dit que j'allais me constituer prisonnier. C'est du reste ce que j'ai fait... En arrivant à minuit, au dépôt de la préfecture, je ne pouvais plus me tenir, tant j'avais sommeil. »

3° **Discussion médico-légale.** — Félix Lemaître a toujours été bien portant. Il n'a jamais rien éprouvé, comme troubles nerveux. Par un hasard à coup sûr très étrange, il devient malade, précisément au moment où il a échoué dans la démarche tentée auprès d'un membre de sa famille et alors qu'il n'a même plus cinq centimes entre les mains. Il éprouve soudainement une prétendue vision, avec étourdissement, sécheresse à la gorge, perte momentanée de la parole et « rage muette ». La description qu'il tente est assez habile et elle fait songer un instant au vertige épileptique, dont il a été beaucoup parlé dans l'affaire Menesclou, dont Félix Lemaître a lu les débats avec un puissant intérêt. Toutefois, le vertige épileptique n'a que faire ici, et « la vision » rentre dans la mise en scène d'une de ces folies subites qui éclatent inopinément sous la plume de quelques romanciers populaires.

Félix Lemaître a l'idée de tuer quelqu'un. Alors, s'il est épileptique, il ressent l'impulsion homicide épileptique, laquelle est brusque, impérieuse, irréflective, et conduit instantanément au meurtre de la première personne qui se trouve à la portée du malade, sans même laisser à l'assassin le souvenir du crime accompli? En aucune façon, l'inculpé combat longtemps. Il pense tendrement à ses parents et à tout le monde, il se promène, rentre chez lui, fume et lit, afin de voir si l'idée va passer. Mais l'idée ne passe pas! Félix Lemaître commence ses préparatifs, ouvre son couteau tout grand, le pose dans le tiroir de sa commode et descend ensuite à la recherche d'une victime. Là, il éprouve un grand désappointement : il n'y a que des gamins dans la rue! Pendant une demi-heure, l'assassin stagiaire, « qui n'entend pas une voix, mais qui a comme une soif de sang », se résigne à attendre qu'il passe quelqu'un qui soit digne de lui! Ce récit est impudent, absurde et enfantin, et, pour une bonne raison, il ne laisse place nulle part à l'instantanéité du crime pathologique.

La victime est enfin rencontrée, et elle a six ans. En moins d'une minute, elle va sans doute passer de la vie à la mort? Point du tout, les préliminaires de l'assassinat sont longs et calculés : tels que les raconte Félix Lemaître, ils sont odieux et révoltants; ils trahissent la perversité criminelle et détruisent du même coup les traces dernières d'une hypothèse sentimentale. En effet, la folie transitoire n'a point existé. Un aliéné ne tue pas de la sorte; il n'emploie pas tous les raffinements étudiés d'un bâillonnement hermétique et il n'a jamais la suprême précaution d'abaisser délicatement les paupières de sa victime, au moment où il va lui ouvrir le ventre!

Après la perpétration de son crime, le fou homicide éprouve une détente, un soulagement, presque une satisfaction. Ici, rien de tout cela. Félix Lemaître est ému; il s'habille et se sauve, à la façon du meurtrier vulgaire.

La suspicion de la folie héréditaire n'a pas pu être admise d'emblée, parce que l'inculpé ne porte point les stigmates de l'hérédité. Les principaux signes de

l'ordre physique (malformation du crâne, inégalité des deux moitiés latérales de la tête, front fuyant, tête allongée, dépression de la portion occipitale, face asymétrique, aspect dysharmonique choquant du visage, tics, strabisme, étroitesse du palais, pieds-bots, malformation des organes génitaux) ne se retrouvent pas chez lui.

Félix Lemaitre présente-t-il des signes de l'ordre intellectuel ? Cela est très difficile à apprécier, car il n'a reçu qu'une éducation absolument rudimentaire. Il n'est pas alors verbeux, diffus, paradoxal, étrange en politique, en philosophie et en religion, comme le sont les héréditaires. Échafaude-t-il volontiers des absurdités ? Point du tout. Jusqu'au jour où il a reçu deux cents francs destinés à son patron, il s'est montré correct, ne s'est point fait remarquer et avait les allures habituelles aux garçons de son âge.

Au point de vue des signes de l'ordre effectif, on ne constate rien encore. L'inculpé a toujours été très tendre pour sa mère.

En l'absence de tares transmises par la voie générative, on ne saurait nier cependant la possibilité d'une petite part à faire à l'hérédité.

En thèse générale, l'aliéné s'ignore lui-même; or, Félix Lemaitre se connaît lui-même. Il est très intelligent, il a conscience de la situation qui lui est faite par les événements, et, pour les besoins de sa cause, il a imaginé un roman morbide. Il joue mal son rôle et ne trompera personne. C'est un imposteur; c'est un fanfaron de la folie.

4° **Conclusions.** — 1° Félix Lemaitre jouissait de sa raison, le 25 février 1881 ;
2° Il doit pouvoir répondre des faits qui lui sont reprochés ;
3° Toutefois, en considération de certaines prédispositions héréditaires, du jeune âge de l'inculpé et des circonstances insolites des actes accomplis, j'estime que, dans l'espèce, la responsabilité a pu être un peu atténuée.

LEGRAND DU SAULLE.

Paris, 19 avril 1881.

P. S. — La cour d'assises de la Seine, le 15 juillet 1881, a condamné Félix Lemaitre à vingt ans de prison et dix ans de surveillance de la haute police.

III. — *Double assassinat. — Alcoolisme subaigu léger. — Simulation de l'amnésie et de l'épilepsie. — Condamnation à mort. — Exécution.*

Je soussigné, H. Legrand du Saulle, etc., etc., commis par ordonnance de M. Jules Saulnier, juge d'instruction à Moulins, à l'effet de procéder judiciairement à l'examen de l'état mental du sieur Caillot (Joseph-Hippolyte), inculpé d'assassinats, déclare m'être transporté à Moulins, avoir prêté serment entre les mains du magistrat requérant, pris connaissance de toutes les pièces de la procédure, et avoir, dans un certain nombre de séances distinctes, accompli ma mission en mon honneur et conscience.

Les résultats de mes investigations se trouvent résumés dans le rapport qui va suivre, et que je diviserai en plusieurs parties : 1° l'inculpé avant le double crime ; 2° récits et aveux de l'inculpé ; 3° examen de l'inculpé ; 4° diagnostic médico-légal ; 5° conclusions.

1° **L'inculpé avant le double crime.** — Caillot, scieur de bois, né à Grenoble en 1830, est d'une forte constitution. Il a complètement manqué d'éducation morale, a contracté de très bonne heure des habitudes de paresse, de débauche et de vagabondage, et il s'en excuse en disant qu'il était rebuté de ses parents, que sa mère ne faisait pas attention à lui, qu'il a été mis à la porte et qu'il s'est trouvé ainsi presque fatalement conduit à faire de mauvaises connaissances, à boire et à voler. Il a parcouru une existence un peu nomade, se faisant condamner souvent, ne recevant aucune instruction, — car il sait à peine signer son nom, — et n'arrivant à faire sa première communion qu'à l'âge de vingt ans, dans une maison centrale. Il passait généralement pour un individu faux, sournois, méchant et très cupide ; il convoitait des successions et faisait de ridicules protestations d'amitié à des tantes âgées qui avaient peur de lui.

Marié en 1864, il s'est toujours montré soupçonneux, jaloux et violent vis-à-vis de sa femme. Une semaine après son mariage, il recevait chez lui sa belle-sœur, et, par suite de conventions tacites qui rendent possibles toutes les suppositions, il la conservait en tiers dans son ménage jusqu'au 4 avril 1874. Cette belle-sœur aurait eu des habitudes irrégulières et serait devenue mère deux fois.

Caillot, qui avait déjà été frappé de huit condamnations, lesquelles formaient un total de huit ans de prison et de huit ans de surveillance, et qui maltraitait souvent sa femme, dit tout à coup à cette dernière, le 4 avril 1874, à sept heures et demie du matin, et sans querelle préalable : *Je vais te tuer.* Et de fait, quelques instants après, il lui assène sur la tête deux coups d'une petite hache et l'étend inanimée. Il descend, et montrant à la femme Chapeau ses mains ensanglantées, il lui dit : *Ces femmes veulent m'empoisonner ; je ne m'en irai pas que la justice soit venue.* Il remonte aussitôt, rencontre sa belle-sœur qui venait d'aller acheter du lait, la frappa également de deux coups de hache sur la tête et s'éloigne après avoir fait à Valentine Caillot, sa fille, âgée de neuf ans, la recommandation suivante : *Tu diras tout ce que tu as vu, pour moi je suis un homme perdu.*

2° **Récits et aveux de l'inculpé.** — Depuis le 2 mai, jour de son arrestation, jusqu'au 13 juillet, Caillot a eu une attitude déplorable dans sa prison. Il a essayé de faire accepter sur son état de santé les renseignements les plus mensongers et les plus fantaisistes, et il a inventé de toutes pièces un petit roman pathologique dont voici un aperçu sommaire : A l'âge de six ou sept ans, en fixant le soleil, il a été *touché*, n'a plus pu marcher et est resté seize mois au lit. Il a eu en grandissant des maux de tête, des migraines, des éblouissements, des défaillances, et il lui arrivait d'uriner au lit ; sa pâleur durait très longtemps, quelquefois deux jours ; tout son corps tremblait et sa figure grimaçait pendant des journées entières. Il a eu des étourdissements qui se prolongeaient pendant une demi-heure, trois quarts d'heure, et parfois bien plus encore. Fréquemment, il ne pouvait pas manger du tout. Enfin, depuis le mois de mars dernier, il a complètement et absolument perdu le souvenir de tout ce qui s'est passé ; il suppose dès lors qu'il a quelque maladie dans la tête, et il affirme n'avoir appris les forfaits dont on l'accuse que par M. le juge d'instruction !

Toutes ces assertions furent discutées une à une, combattues et démontrées fausses. A bout d'arguments, et tour à tour embarrassé ou ému, quoique toujours très maître de lui, Caillot cède enfin le 13 juillet, au soir, à une ardente et suprême sollicitation de ma part, prend un grand parti, fait un geste significatif et déclare qu'il va parler.

« Je reconnais, dit-il, que j'ai tué ma femme et ma belle-sœur. L'une et l'autre

voulaient m'empoisonner. Je me suis servi de ma hachette, que j'ai d'ailleurs parfaitement reconnue quand elle m'a été représentée. Ce qui a été cause de la chose, c'est que dans le courant de la semaine sainte, j'avais mal à l'estomac. Je suis allé trouver M. Bonnejournée, pharmacien, et je lui ai demandé une purge et un vomitif. Lorsque je suis rentré chez moi, ma femme et ma belle-sœur ont voulu faire le bouillon; je m'y suis opposé et elles l'ont fait quand même. Le lendemain, après m'être purgé, ma belle-sœur et ma petite fille sont allées chercher des herbes, et je les-ai suivies de l'œil, près de l'abattoir. J'ai vu que ma belle-sœur faisait monter ma petite fille sur le parapet de la grille, pour savoir où j'étais. La petite fille avait donné un paquet à ma belle-sœur, j'ai tâché de les rejoindre pour examiner ce qu'elles avaient, et je n'ai pu les rattraper. Quand elles sont rentrées à la maison, je les ai fouillées et n'ai rien trouvé sur elles, mais je me suis dit : *c'est réglé!* C'est alors qu'après leur avoir vu fourrer la main dans un coin, derrière un paquet, j'ai trouvé des plantes que j'ai portées à M. Bonnejournée en disant qu'on voulait m'empoisonner, et il m'a dit que c'étaient des feuilles d'oranger. Est-ce cela, est-ce autre chose, que ma fille et ma belle-sœur avaient caché? Je n'en sais rien.

» J'ai fait des reproches à mon enfant d'aller chercher de mauvaises herbes pour mettre dans mon bouillon, et j'ai parfaitement entendu l'enfant dire à sa mère et à sa tante à plusieurs reprises : *Cachez-y bien, cachez-y bien, car s'il y trouve, gare!*

» Si je n'ai pas dit tout cela plus tôt, c'est que j'ai pensé qu'on ne me croirait pas et qu'on me traiterait de menteur. »

Jusqu'à présent Caillot, par ses mensonges, ses prétendus accidents épileptiformes et son amnésie simulée, n'avait réussi qu'à donner la mesure d'une intelligence peu commune, d'une grande présence d'esprit et d'une rare perversité; le voici maintenant qui s'est transformé. Comme s'il se sentait soulagé à l'avenir d'un poids devenu trop lourd, il abandonne ses réserves, son flegme et ses dénégations; il jette son masque et donne avec rondeur et bonhomie les détails les plus circonstanciés sur tout ce qui lui est demandé. Et ici, j'é mets cette opinion préjudicielle que Caillot s'ignore lui-même, qu'il a voulu, à l'aide d'assertions invraisemblables et astucieuses, attirer sur sa tête toute la clémence des hommes, sans supposer que son véritable état de santé et que son double crime pouvaient à l'occasion faire naître des doutes emportant avec eux certains bénéfices. Mais poursuivons.

3° **Examen de l'inculpé.** — Caillot est un peu sourd du côté droit et il a depuis l'enfance un léger suintement purulent qui l'oblige à mettre du coton dans son oreille. Il a eu de grands maux de tête et s'est souvent trouvé dans un état de prostration extrême. « La nuit, il me semblait qu'on voulait me prendre, me serrer; je voulais crier, mais je ne pouvais pas. J'ai eu ces choses-là partout. Quand je travaillais, j'entendais parfois un bruit dont je ne pouvais me rendre compte. J'ai eu des visions étranges : j'ai vu des ombres, des tourbillons de feu et de fumée, et, une fois, j'ai vu passer une dame pas plus grande qu'une petite poupée; elle avait une robe rouge et elle s'est enfuie par un trou de chat. Et cependant je n'étais pas ivre, car je ne me suis jamais mis en ribote. »

L'inculpé a eu des crampes très persistantes et il est allé un jour consulter un prêtre, qui lui a ordonné des frictions. Il lui a reproché de boire trop et d'être trop fort sur les femmes. « Or, ajoute Caillot, sauf les premiers excès commis après le mariage, j'étais très irrégulier dans mes rapports avec ma femme. Dès

que j'avais bu un peu, j'étais impuissant. Quant à mes crampes, elles ne se sont jamais bien passées, et je m'en suis encore plaint, il y a un an, à M. le docteur Regnier. »

Caillot a eu des tremblements des mains, et, loin de les attribuer à la boisson, il affirme qu'ils n'étaient dus « qu'à la force du sang ». Il a également éprouvé des troubles gastriques variés : inappétence, pituites, coliques, diarrhée. Sa femme avait été consulter pour lui et elle lui faisait prendre des infusions avec de l'*herbe aux cochons* (sélagine, vermifuge très rarement employé).

Interpellé sur la nature et la quantité des liquides ingérés par lui, il déclare que pendant l'été de 1873 il buvait jusqu'à quatre et cinq litres de petite bière par jour; que ordinairement il ne buvait guère qu'un litre de vin par jour; qu'il ne buvait pas beaucoup à jeun, et qu'il lui était rarement arrivé de boire jusqu'à cinq petits verres d'eau-de-vie. « Je ne peux pas préciser au juste ce que je buvais, car cela dépendait de l'ouvrage; plus on avait à travailler et plus on était porté à boire. Dans les premiers mois de 1874, par exemple, la besogne n'a pas manqué et l'argent non plus; eh bien, il m'est arrivé de boire plus que de coutume, j'ai dépassé ma moyenne. Si, par hasard, ajoute-t-il, je buvais le soir, avant de me coucher, j'étais sûr de ne pas pouvoir fermer l'œil de la nuit, de ne pas dormir du tout. »

Caillot avait eu, il y a deux ou trois ans, d'assez grandes difficultés à Marseille avec un sieur Bellon, qui avait voulu le faire arrêter et qui l'avait dénoncé au commissaire de police comme ayant menacé sa tante. Par le fait d'une véritable illusion de la vue, il a cru voir un jour ce sieur Bellon, à Moulins, dans les commencements de cette année : « Il sortait de chez un agent de police qu'on appelle *Barbe sale* ou *la Chique*, et il est entré dans la maison de tolérance, 3, place de l'Éperon. Il était huit heures du matin. C'est une idée qui m'a passé d'avoir vu ce Bellon, mais je n'ai pas cherché à m'assurer s'il avait quitté Moulins. »

Caillot semble avoir eu depuis très longtemps des doutes sur la vertu de sa femme. « Elle m'a fait, dit-il, des infidélités à Chapareillan, à Grenoble et à Marseille; mais à Marseille elle a pu me prouver par une lettre que je m'étais trompé dans mes suppositions; alors, je me suis remis avec elle. A Moulins, elle a donné des rendez-vous à l'agent de police *la Chique*; elle s'en est vantée devant moi! »

Les idées d'empoisonnement ne paraissent pas s'être emparées de lui avant le 1^{er} janvier 1874. Caillot prétend qu'à ce moment-là sa tante Diégo lui aurait dit : « Mais quelles idées avez-vous? vous croyez donc toujours qu'on veut vous empoisonner? » Mais le fait est contesté et la veuve Diégo ne se souvient aucunement d'avoir tenu ce langage. Dans tous les cas, les idées d'empoisonnement se retrouvent dans les dépositions du docteur Regnier fils, de M. Bonnejournée, pharmacien, et de Valentine Caillot, âgée de neuf ans, qui s'est exprimée ainsi : « Papa disait que maman voulait l'empoisonner et que ma tante était sa complice. »

A la fin de mars dernier, dix ou douze jours peut-être avant l'événement, Caillot a reçu la visite à Moulins d'un de ses beaux-frères, le frère de sa femme, et de sa belle-sœur; et ce garçon, dont l'intelligence est extrêmement faible, lui aurait raconté, entre autres choses, que les maisons de ses deux frères, à Chapareillan, auraient été brûlées le 5 mars. « J'ai eu alors l'idée, dit Caillot, que mes beaux-frères avaient mis le feu à leurs maisons et qu'ils disaient que c'était moi qui étais l'auteur de cet incendie. J'ai cru que j'allais être poursuivi et j'ai commencé par mettre mon beau-frère à la porte. J'ai marché derrière lui un bon bout de temps sur la route, afin d'être bien sûr qu'il n'allait pas rentrer à Moulins. » Une chose